

**Direction régionale des finances publiques  
de la Réunion**

7, avenue André Malraux CS 21015  
97744 St Denis Cedex 9

**DÉCISION PORTANT NOMINATION AUX FONCTIONS DE CONCILIEUR FISCAL DÉPARTEMENTAL ET  
CONCILIEUR FISCAL ADJOINT**

**L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de La  
Réunion,**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de M. Gilles DESHAYES dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

**décide**

**Article 1er :** Sont désignés :

➤ Conciliateur fiscal départemental

Madame Nathalie JOUHANIN, administratrice des finances publiques, directrice du pôle gestion fiscale à la direction régionale des finances publiques de La Réunion ;

➤ Conciliateurs adjoints

- Monsieur Sébastien DANJOU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du contrôle fiscal et des affaires juridiques;

- Monsieur Alban MARNIER, inspecteur principal des finances publiques, adjoint du responsable de la division du contrôle fiscal et des affaires juridiques ;

- Madame Aude GUNEAU, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division de la fiscalité des particuliers et des affaires foncières ;

- Monsieur Florent REGIS, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division de la fiscalité des professionnels et du recouvrement.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Saint Denis le 1<sup>er</sup> septembre 2016



Gilles DESHAYES